

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS508

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. - A l'alinéa 55, substituer aux mots :

« de l'orientation et de la formation »,

les mots :

« de la formation et de l'orientation ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 75.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification d'une erreur de dénomination.